

Séance du Conseil Municipal du 1er Juillet 2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Chaumes-en-Retz, dûment convoqués le 25 juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis, en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DROUET, Maire. Cette réunion est la trente-cinquième du conseil municipal nouvellement élu le quinze mars deux mille vingt conséquemment au premier tour de l'élection municipale.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jacky DROUET	Claudine PINSON
Virginie ROTHAIS	Nicolas ROCHER
Céline EVIN	Philippe DENIS
Philippe LE CUNF	Dominique BONTEMPI
Sophie MOREAU	Karine HALGAND
Françoise MARIOT	Philippe BRIANCEAU
Alain BACONNAIS	Alain MELLERIN
Corine GARAUD	Gérard CHAUVET
Sandrine COQUENLORGE	Marc BENGHERBI
Michelle PONEAU	Marie-Paule PIPAUD

Absents ayant donné procuration :

Frédéric BAHUHAUD pouvoir à Sophie Moreau
Sonia BAILLY, à Corine GARAUD
Sylvain BICHON à Nicolas ROCHER
Catherine DEBEAULIEU à Marie-Paule PIPAUD
Laetitia HAMON à Marc BENGHERBI
Pierre MALARD à Philippe LE CUNF
Jacques MALHOMME à Virginie BRIAND
Martine MONNIER à Claudine PINSON
Dominique MUSLEWSKI à Sandrine COQUENLORGE
Céline ODIN à Jacky DROUET
Elodie VERGER à Céline EVIN
Karine FOUQUET à Alain MELLERIN
Virginie PORCHER à Karine HALGAND

Le secrétaire de séance désigné est Marc BENGHERBI

Le compte-rendu de la séance du 2 avril 2025 est approuvé par l'assemblée délibérante, à l'unanimité, sous réserve des amendements proposés et validés lors de cette séance.

- **TARIFS CANTINE ET PORTAGE REPAS SENIORS – AVENANT NUMERO 2 RESTORIA**

Tarifs cantine et repas domicile des seniors

Notre commune a mis en place la tarification sociale en septembre 2021 avec trois tranches selon le quotient familial (CAF ou MSA).

Notre prestataire vient d'augmenter ses tarifs dans le cadre du contrat signé en août 2022 et ayant fait l'objet d'un avenant en avril 2023. Nous envisageons donc de répercuter une partie de l'augmentation sur les tarifs à partir du 1^{er} août 2025 :

→ Tarif des repas pour la restauration scolaire :

- 1 € (pour la tranche de 0 à 650)
- 4,45 € (pour la tranche de 651 à 1800)
- 4,60 € (pour la tranche de 1801 et +).
- Prix panier P.A.I. : 0,75

Sera pris en compte le QF de mai de l'année N de la personne qui inscrit le ou les enfants à la restauration scolaire, et ce pour la totalité de l'année scolaire N/N+1. Excepté en cas de séparation, divorce ou décès où nous prendrons en compte le QF recalculé de la personne qui inscrira l'enfant à la restauration scolaire.

Sans justificatif, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Ces tarifs seront identiques sur tous les secteurs de la commune.

De plus, il n'y aura aucune différence de tarif entre les habitants de la commune et ceux hors commune.

La commune mandate une association, l'AFR Chéméré pour la restauration sur un des secteurs de la commune "Chéméré" et ceci a pour conséquence la mise en place d'une convention entre l'association et la collectivité sur le même délai d'application que celui de la délibération.

→ Tarif du portage des repas seniors (à partir du 1er août 2025)

- 8,30€ (tarif réduit selon barème de téléassistance) et 10,30 € pour un repas composé de 5 éléments
- 9,30€ (tarif réduit selon barème de téléassistance) et 11,30 € pour un repas composé de 7 éléments
- 9,30€ (tarif réduit selon barème de téléassistance) et 11,30 € pour un repas « mixés ».

En outre, comme indiqué ci-dessus, est proposée une nouvelle offre concernant les repas mixés. Il est proposé non seulement d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 2 mettant en place cette offre, et d'autre part de valider les tarifs proposés ci-dessus.

Il est demandé au conseil municipal de valider ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve les tarifs applicables au 1^{er} août 2025
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant numéro 2 proposé par Restoria
- Approuve la mise en place de l'offre « repas mixés » et les tarifs proposés

POUR EXPEDITION EN SOUS-PREFECTURE DE SAINT-NAZAIRE

CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 2 juillet 2025

Le Maire,



Jacky DROUET

- _____